



# L'AVENIR DU NORD

ORGANE LIBERAL DU DISTRICT DE TERREBONNE.

LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MÉME  
NOUS VERRONS PROSPÉRER LES FILS DU ST. LAURENT  
(B. SULTZ)



## Abonnements :

Un an..... \$1.00  
Six mois..... 0.50

Jules-Edouard Prevost,

Directeur

ADMINISTRATION : SAINT-JEROME (TERREBONNE)

## Annonces :

Le ponce : Un mois..... \$1.00  
Un an..... \$3.00

## Le fantôme des réactionnaires

Nous avons écrit ici :  
« Le grand argument auquel ont recours ceux qui refusent à l'Etat sa part légitime dans le gouvernement de l'instruction publique dans notre province, est celui-ci : il ne faut pas que la politique pénètre sur le terrain de l'instruction publique.  
« Il serait temps que l'on définisse quel est ce danger de l'ingérence politique, en quoi il consiste, de quelle manière il peut se manifester. »

La Nation nous répond en disant :  
« Notre confrère fait le naïf. Car, il sait bien qu'aujourd'hui même, le gouvernement essaie de mettre, et met de la politique dans l'instruction publique. »

Mais alors, chère co-sœur, comment, puisqu'il en est ainsi, pouvez-vous vous opposer à la création d'un ministère de l'instruction publique en prétextant que ce changement ferait pénétrer la politique sur le terrain de l'instruction ?

Ceux qui s'opposent à notre juste demande tombent sans s'en apercevoir dans une contradiction profonde.

« Nous ne voulons pas d'un ministre de l'instruction publique, disent-ils, parce que nous ne voulons pas que la politique se mêle aux questions d'instruction. »

Puis, une minute après, ils se chargent de démontrer eux-mêmes que des maintenant le gouvernement exerce cette influence politique qu'ils font semblant de redouter pour l'avenir.

Cette ingérence politique comment peut-elle se manifester ?

Dans le choix des membres du Conseil de l'instruction publique ; or le système actuel, que les adversaires de la réforme aiment tant, met ce choix entre les mains du gouvernement.

Dans la nomination des inspecteurs d'écoles ; or le système actuel laisse ici le champ libre au gouvernement.

Dans le choix des instituteurs ; or le gouvernement surveille de près ce choix grâce au bureau central des examinateurs dont les membres sont nommés par lui.

Dans le contrôle du Conseil de l'instruction publique ; or la loi actuelle dit formellement ceci :

« Dans l'accomplissement de leurs devoirs, les membres du Conseil de l'instruction publique sont sujets aux ordres et aux instructions légitimes que leur adresse le lieutenant-gouverneur en conseil. »

En créant des obstacles aux règlements des divers comités du Conseil ; or la loi actuelle dit expressément que les règlements des divers comités du Conseil seront sujets à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

Ajoutons que le gouvernement a sous son contrôle les écoles normales, les écoles du soir, et le budget scolaire.

Mais alors, nous le demandons à ceux qui cherchent à effrayer l'opinion publique avec le fantôme de l'ingérence politique en matière d'enseignement, en quoi cette ingérence pourrait-elle être si redoutable puisqu'elle existe déjà dans tout l'organisme du système scolaire actuel défendu avec tant d'acharnement par les réactionnaires eux-mêmes ?

Ce que vous redoutez ? Mais il existe déjà : ouvrez les yeux, voyez.

Et vous en êtes satisfait, et vous chantez les beautés de la présente loi de l'instruction publique.

Donc, ce que nous voulons, nous, ce n'est pas de rendre plus grande la part d'influence que la loi accorde à l'Etat, mais c'est que l'Etat s'empare de cette part qui lui appartient, qu'il mette en activité les droits qui lui sont octroyés par la loi, qu'il veuille à ce que l'on n'empêche pas sur son terrain.

De plus, nous demandons qu'un homme soit responsable devant la Chambre de l'organisation, du fonctionnement et de la mise en pratique de la loi de l'instruction publique.

Le gouvernement a de grands torts, quoiqu'on en dise. Ceux qui tournent toute la loi à leur profit, au détriment du rôle légitime de l'Etat, ne sont forts que de la faiblesse du gouvernement.

A l'heure qu'il est les reproches que nous avons à faire, nous ne pouvons que les adresser en bloc au cabinet.

Nous voulons un ministre responsable en matière d'instruction publique, comme en matière de colonisation, d'agriculture, de travaux publics, etc.

Quand l'instruction publique sera représentée à la table du cabinet, aura un conseil des ministres comme dans les débats de la Chambre des députés, son défenseur officiel et responsable, l'ingérence politique, ce fantôme qui n'effraye que les pusillanimes et les naïfs, ne sera plus un despotisme qu'aujourd'hui ; mais nous saurons à qui parler quand la loi scolaire sera faussée, quand l'Etat abdiquera ses droits les plus sacrés, négligera ses devoirs les plus impérieux.

Notre demande est conforme au bon sens, à la justice, à l'esprit de notre constitution. Elle n'est que l'écho de vieilles revendications dont nous retrouvons l'éloquente expression dans les discours de MM. Marchand et Robidoux prononcés en 1898.

Ce que nous marchons lentement et sans énergie dans la voie des saines réformes !

JEP

## La réforme des études classiques

Le directeur du journal la Croix n'a pas trouvé déplacées dans la feuille mise à sa disposition par le Gésu, les explications franches que j'ai eu l'honneur de lui adresser à propos de mon article du 15 janvier dernier, et il a publié, ma lettre en date du 8 de ce mois.

Eh bien, non ; mes explications franches sur la question des études classiques étaient absolument déplacées dans ce journal de dévotion, où l'on est calomnié et vilipendé comme par des païens.

A la Croix de Montréal on y discute avec les mêmes procédés injustes et déloyaux qui distinguent les rédacteurs de la Croix de Paris. Du reste, je reconnais qu'un même esprit anime ces deux organes et leurs petits, ici et là-bas.

On y fait suivre ma lettre de commentaires absolument faux, pour embrouiller dans les esprits bornés ou prévenus qui lisent cette prose d'Eschobar, les déclarations si sobres, si catégoriques contenues dans ma lettre au directeur de la Croix.

On essaye de me faire porter la responsabilité des conclusions auxquelles M. Louis Fréchet et M. Alphonse Nantel en sont venus sur les défauts des études classiques dans nos collèges, alors que je n'avais fait que les rappeler pour en tirer un argument contre le bouleversement des programmes d'études existants.

Que disais-je ?

« Vous trouvez que le cours classique des collèges ecclésiastiques ne se transforme point au gré de vos desirs et qu'il n'a fait encore aucun progrès véritable vers les tendances modernes les plus légitimes de notre époque et de notre monde ? Mais vous demandez l'impossible ! Perdez-vous donc de vue complètement que nos collèges sont les pourvoyeurs officiels des grands séminaires, et que le clergé a le devoir d'y maintenir une organisation conforme au but pour lequel il les a créés ? Alors, une conclusion rigoureuse s'impose : instituer un enseignement classique spécial, plus utilitaire, plus pratique que le cours classique ancien, et aboutissant aux carrières industrielles et commerciales autant qu'aux professions libérales. Pendant que dans les collèges ecclésiastiques on y continuera l'étude des lettres et des langues anciennes, celle de la philosophie et les éléments des sciences, instituez dans le cours moderne l'enseignement des langues vivantes et des littératures étrangères : le français, l'anglais, l'espagnol, les trois principales langues du nouveau monde ; enseignez les principes du droit et l'économie politique, les mathématiques, la physique, la chimie, le dessin, la comptabilité.

Evidemment, un tel enseignement, ayant pour but de former des hommes du monde, des industriels, des commerçants, ne saurait être mieux donné que par des professeurs laïques, que par des hommes du monde, et le Bégin de la Croix conclut, comme un homme qui ne serait pas responsable de ses dires, que je demande un enseignement athée et maçonnique, comme la chose existerait dans les collèges de France.

D'abord il est faux et c'est une atroce calomnie que d'affirmer à nos ignorants qu'en France on enseigne l'athéisme, c'est-à-dire la négation de l'existence de Dieu aux jeunes gens. L'enseignement des écoles est neutre sur ces questions, et le gouvernement de la République paye les prêtres pour instruire dans leurs églises la jeunesse sur les principes de la religion.

Au reste, même sur ce chapitre, on dit que l'enseignement des préceptes du christianisme laisse à désirer dans nos collèges catholiques ; quelques-uns affirment qu'on y fait une part bien trop grande à l'étude des religions païennes.

La Croix, reconnaissant la nécessité d'améliorer quelque chose dans les études classiques, pense que le public canadien-français se déclarera satisfait quand on aura institué *en temps opportun*, quelques réformes secondaires au plan d'études existant.

Ce ne sont pas des réformes secondaires que nos concitoyens réclament depuis quinze ans ; c'est une réforme essentielle et radicale. Pour moi, il m'a semblé qu'on pouvait laisser les collèges ecclésiastiques fonctionner comme auparavant, et compléter notre enseignement secondaire par la création d'un cours classique spécial, moderne ayant pour base l'étude des langues vivantes et des sciences propres à former les jeunes gens aux multiples carrières du commerce et de l'industrie.

Je ne chasse pas le prêtre des écoles, je ne supprime pas l'enseignement religieux. Je demande justice pour mes enfants.

FRANÇOIS.

## L'INVENTAIRE

S'IL m'eût été donné, dans le petit cercle où je fréquente assez régulièrement, d'exprimer mon opinion sur l'inventaire des biens d'églises, qui vient de soulever tant de manifestations violentes en France, voici ce que j'aurais dit, ou à peu près :

Mes chers amis, croyez bien que trop souvent, hélas ! en France comme au Canada, la religion n'est que le voile qui recouvre les combinaisons politiques.

Considérez, en effet, mes chers amis, que les seules églises où éclatent des troubles, des bagarres, sont celles où dominaient les royalistes militants, les églises « chies », comme Sainte-Clotilde, la Madeleine, etc. Partout, ailleurs, les choses se passent dans le plus grand calme, même en Vendée, dans toute la Chouannerie, où le sentiment catholique est très puissant et très vif.

Et remarquez encore que les manifestants, si violents contre le gouvernement, n'hésitent pas à traiter leur curé de vendu, de franc-maçon (ô Bégin), si obéissant aux instructions du Cardinal Richier, il tentait de s'opposer aux violences complètes. Cela ne vous donne-t-il pas à réfléchir ?

Et, d'autre part, vous êtes-vous demandé jusqu'à quel point cette révolte contre la loi est conforme à l'enseignement du Christ, qui disait : « Ne résistez pas au méchant. » Si quelqu'un veut plaider contre toi et t'ôter ta robe, laisse-lui ton manteau. Sans compter que, dans les circonstances, il ne s'agit pas seulement d'enlever robe ou manteau, mais seulement d'en faire une liste, avant de la transférer aux ayant-droit, c'est-à-dire aux associations culturelles responsables.

Et voyez les protestants qui, loin de s'opposer à l'exécution de la loi, préparent d'avance un inventaire détaillé qui facilitera le travail des représentants du gouvernement.

Voyez encore les Israélites qui, par la voix de leur grand rabbin, déclarent :

« Les Israélites ne feront aucune opposition à la loi. Toutes nos synagogues, qu'elles soient la propriété de sociétés civiles, de la communauté ou de la ville, sont soumises à la formalité de l'inventaire. Nous nous y prêtons de bonne grâce. »

Protestants et israélites sont pourtant très attachés à leur religion. Mais ils sont républicains, respectueux de la loi, et n'ont aucune raison de créer une agitation malsaine. Tandis que les royalistes, comme M. de Mun et autres, espèrent, en posant en martyrs, tromper l'opinion publique et faire passer le gouvernement pour un lot de sectaires et de persécuteurs.

C'est là, d'ailleurs, une fausse manœuvre et le peuple français saura déjouer l'intrigue. Suivant toutes probabilités, les prochaines élections augmenteront encore la majorité du gouvernement. Et, alors, ceux qui basent leur opinion sur les affirmations de M. de Mun et de ses amis devront, naturellement, conclure que l'immense majorité du peuple français en a assez du clergé, des communautés et de quelle veut s'en débarrasser par tous les moyens.

PIERRE LAFLEUR

## Affaires étrangères

### La France et l'Allemagne

On continue de nous prédire une rupture entre la France et l'Allemagne, à propos des affaires du Maroc.

De notre côté, nous continuons à douter qu'une guerre éclate.

La diplomatie n'a pas encore épuisé toutes ses ressources. Au surplus, il faut bien se rendre compte que ni l'Allemagne ni la France ne désire la guerre.

Et pour cause.

Quand on songe aux sommes fantastiques qu'il faudrait aujourd'hui dépenser pour une grande guerre européenne, il est facile de comprendre pourquoi les nations, même les plus bellicieuses, hésitent tant à recourir aux armes, par le temps qui court.

Voulez-vous savoir quels seraient les frais de guerre pour la France, d'après une intéressante statistique établie par M. de Pézé ?

1. Frais de préparation de mobilisation, 10 milliards.
2. Entretien de 2 millions d'hommes pendant un an, 3 milliards.
3. Pertes de l'Etat, des communes et des particuliers, en bâtiments, voies ferrées, tunnels, etc., 2 milliards.
4. Pertes sur les fournitures, 1 milliard.
5. Pertes en vies et forces humaines, 5 milliards.
6. Pertes sur l'arrêt de l'industrie, du commerce, 15 milliards.
7. Pertes sur la valeur des titres, terrains, 5 milliards.
8. Pertes sur les valeurs étrangères jetées sur le marché, 5 milliards.
9. Pertes après la guerre, après reconstitution du matériel, 5 milliards.

Soit un total de 51 milliards. Et tout cela sans compter l'indemnité de guerre en cas de défaite.

Ce qui est vrai pour la France l'est également pour l'Allemagne moins riche qu'elle.

Et voilà pourquoi, malgré tout, nous ne croyons pas à la guerre.

Le Sunlight Savon est supérieur aux autres savons, mais c'est lorsqu'il est employé suivant la méthode Sunlight, qu'il démontre sa plus grande supériorité. Achetez Sunlight Savon et suivez les directions.

## Le Journal des Débats de la Chambre

### POUR LE PEUPLE

La session fédérale s'ouvrira bientôt. A ce propos, il nous vient une idée que nous émettons immédiatement, la croyant utile et profitable à tout le public.

Est-il besoin de dire que les travaux et les discours des députés canadiens intéressent vivement le monde des électeurs ? Bien plus, n'est-il pas du devoir de tout bon citoyen, soucieux de voir son pays bien gouverné et son comté avantageusement représenté aux Communes, de prendre connaissance des questions, débats, et de la Chambre des députés, de savoir quelles opinions ont été émises sur telle grave question par les membres du gouvernement, quelle attitude les partis politiques ont prise en telle ou telle occasion ?

Or, il n'y a qu'un moyen d'être renseigné d'une manière officielle et certaine sur les faits et gestes de nos gouvernants et de nos représentants à la Chambre, c'est de lire le journal des débats, communément appelé *Hansard*, et où sont les discours et les procédures de la Chambre sont textuellement et fidèlement rapportés.

Mais comment rendre cette lecture aisée à la masse du peuple et même seulement à tous les hommes instruits de chaque localité ?

Le gouvernement devrait adresser le journal des débats à tous les citoyens, nous diriez-vous.

Nous pourrions remarquer que, outre que ce service gratuit ou quasi-gratuit serait dépendant à l'excès, il y aurait de plus le grand inconvénient des déplacements qui causeraient des changements d'adresse sans nombre et impossibles à contrôler.

Il existe une autre méthode beaucoup plus pratique que le gouvernement devrait adopter, à notre avis.

Pourquoi deux ou trois exemplaires du *Hansard* ne seraient-ils pas adressés à chaque bureau de poste du pays, avec l'instruction de placer ce journal à la portée de ceux qui voudront le lire et le consulter ?

Le bureau de poste, c'est la maison de l'Etat où tout le public a accès.

Que l'on y mette sous les yeux des citoyens le Journal des Débats de la Chambre, afin que les discours et les votes de nos législateurs soient officiellement connus de ceux qui ont le droit d'en être instruits et le devoir de s'en rendre compte.

Nous ne ferons pas à nos gouvernants l'injure de croire qu'ils craignent la publicité et qu'ils préfèrent tenir dans l'ombre et leurs paroles et leurs votes.

Non, nous sommes persuadés, au contraire, que les députés seraient heureux de mettre à la portée du public et surtout de leurs électeurs le texte même de leurs discours.

La presse adverse aird d'ordinaire si habile pour faire dire à un homme le contraire de ce qu'il a dit.

Nous croyons qu'il est d'une souveraine importance de mettre le peuple à même de se renseigner d'une façon indiscutable sur les paroles et les actions de la députation.

Que de fois nous avons vu de fausses idées se répandre dans le public, faire surgir des discussions, faire naître des opinions erronées, qu'il nous aurait été si facile de redresser si nous avions eu sous la main le texte officiel des débats parlementaires.

D'ailleurs, quelle objection peut-on élever contre le projet que nous proposons ? Nous en cherchons sans en pouvoir trouver.

Une chose certaine, c'est que le jour où chaque bureau de poste recevra, pour le public, le journal des débats, nous verrons entrer dans nos mœurs la très désirable coutume de lire le compte-rendu officiel des travaux de la Chambre.

Nous ne prétendons pas que tous les discours seront lus par tout le monde. Non, certes. Mais nous disons que plusieurs discours seront lus par plusieurs citoyens désireux de se renseigner très exactement sur telle ou telle question.

Et, chose importante, nous pourrions tous nous rendre compte du vote de nos représentants.

A quand l'innovation d'un exemplaire populaire du *Hansard* dans tous les bureaux de poste du Canada ?

LE FRANÇ

## L'Election de Maisonneuve

La défaite de M. Grothé dans Maisonneuve paraît inexplicable aux étrangers.

Voilà une circonscription électorale, où dominent les ouvriers, qui passe pour un château fort du libéralisme, et qui a toutes les raisons d'être reconnaissantes envers le gouvernement Laurier ; une circonscription qui a peut-être bénéficié plus que toute autre de la création d'un ministère du travail, de l'abolition du « sweating system », de la loi de la loi des salaires équitables, de la création d'un tribunal d'arbitrage et de conciliation, des immenses travaux du port de Montréal, qui, au lendemain de la mort tragique de son idole, le grand ministre Préfontaine, tourne le dos au candidat officiel, choisi par une convention régulière, patronné par le gouvernement et soutenu par ses représentants les plus autorisés !

Cela paraît inexplicable, d'autant plus inexplicable que la majorité des électeurs de Maisonneuve n'a pas cessé d'être libérale.

Le mystère s'explique.

1o. Par l'impopularité de M. Grothé.

Parce qu'il a débuté par être apprenti cigarière, qu'il a été longtemps ouvrier, qu'il s'est élevé, à force de travail, d'économie et d'habileté au rang de gros fabricant, qu'il fait gagner leur pain à des centaines d'ouvriers, la convention et le gouvernement ont sans doute cru qu'il était sympathique aux ouvriers. Erreur profonde. Il paraît que les ouvriers ne peuvent pas le souffrir. Pourquoi ? Il serait oiseux de le rechercher aujourd'hui.

Voilà la principale cause de sa défaite. 2o. La seconde cause est l'appoint du vote conservateur donné à M. Verville pour faire pièce au gouvernement Laurier.

Il semble donc que les nôtres aient fait un pas de clerc dans le choix de M. Grothé. La leçon leur profitera sans doute pour l'avenir.

Hâtons-nous d'ajouter que cette défaite ne constitue pas un échec à la politique libérale. Tous les conservateurs au courant de la situation l'avoueront honnêtement.

C'est, avant tout, la protestation des ouvriers libéraux contre un candidat antipathique. Nous ne saurions les blâmer, et pourtant il nous semble que les ouvriers de Maisonneuve auraient pu se souvenir de l'incessante sollicitude que le gouvernement Laurier leur a témoignée jusqu'ici. En élisant un candidat « ouvrier », ils ont inauguré une lutte de classes qui peut leur être préjudiciable.

Dans un pays comme le nôtre, où la prospérité est générale, où la justice est égale pour tous, où le gouvernement a le souci continu du bien-être de tous les travailleurs — qui constituent l'immense majorité de la population — personne ne doit sacrifier ses intérêts bien entendus à une triste vengeance personnelle.

Aussi nous croyons que M. Verville, qui est un homme intelligent, saura faire tout son devoir.

A.-B. CRUCHET.

## L'Instruction Publique

Des discours très instructifs ont été prononcés à la Chambre provinciale sur l'instruction publique, mardi dernier.

MM. McCorkill, G.-W. Stephens, G. Langlois et M. McKenzie ont pris part au débat. Entre autres choses, M. Langlois a dit ce qui suit :

« Les gouvernements qui se sont succédés jusqu'à la tête de la province n'ont pas assez fait pour l'instruction publique. De 1884 à 1904, ainsi qu'il appert aux comptes publics, les frais d'administration de la justice se sont élevés de \$377,000 à \$650,000. Or, pendant la même période, le montant total, dépensé pour l'instruction primaire s'est élevé de \$166,000 à \$183,000 seulement. Dans le premier cas, le gouvernement a augmenté ses crédits de 72 %, et dans le second de 10 % seulement. Est-ce que les besoins de l'instruction publique n'ont pas augmenté, durant ces vingt ans, dans la même proportion que les besoins de l'administration de la justice ? Les autres provinces font beaucoup plus que nous pour l'instruction publique. Ainsi, lorsque l'Ontario dépense pour ces fins \$2.31 par capita, la Nouvelle-Ecosse, \$2.13 ; le Nouveau-Brunswick, \$1.89 ; l'Île du Prince Edouard, \$1.66 ; la Colombie Britannique, \$2.75, et le Manitoba, \$5.83, la province de Québec ne dépense pour ses écoles que \$1.42 par capita. Lorsque le Manitoba dépense \$10 par école, la province de Québec ne dépense que \$3.25. »

« Meli-Melo »

Les remèdes brevetés.

Que les remèdes brevetés soient soumis à un contrôle étroit de la part du gouvernement, tout homme sensé en admet la nécessité.

Ces remèdes, faute de ce contrôle, au lieu de guérir peuvent empoisonner ou rendre alcoolique.

Ainsi le ministère de l'Intérieur vient de faire faire l'analyse chimique de médicaments brevetés et de poudre contre le mal de tête, or cette analyse a démontré que certains médicaments contiennent plus d'alcool que de raison, et sont dangereux.

Par exemple la proportion d'alcool que contient le Peruna est de 60 %. Il est donc plus alcoolisé que le vin de Porto et aussi fort, sinon plus que les deux tiers des alcools ordinaires de commerce.

Une longue liste de remèdes brevetés sont dans le cas du Peruna.

Il est temps, en vérité, que le gouvernement protège le public contre ces médicaments alcoolisés ou ces drogues sophistiquées qui détériorent souvent les santés et favorisent le fléau de l'alcoolisme.

Le public ne peut être trop prudent dans l'usage de ces remèdes dangereux.

Erratum.

Dans l'article de M. Fernand Rinfret, publié la semaine dernière, lire, à la 19ème ligne de la 2ème colonne : « toutes courtes » et non toutes cotées.

Exploitation des téléphones par l'Etat.

Le comité spécial de la législature du Manitoba, chargé de faire son rapport au

gouvernement provincial sur la question des téléphones, s'est déclaré pour l'exploitation des lignes téléphoniques par le gouvernement. Le rapport dit que le téléphone est d'une telle utilité publique qu'il doit être exploité par le gouvernement afin que tout le public puisse profiter des avantages du système à un prix raisonnable. Les prix actuels sont exorbitants. Il est désirable, dit le rapport, que le gouvernement construise et exploite des lignes téléphoniques à longue distance. Le rapport conseille la municipalisation du téléphone local.

On sait qu'une enquête très minutieuse a aussi été faite par le gouvernement fédéral sur cette importante question de l'exploitation des téléphones par l'Etat. La commission d'enquête n'a pas encore fait son rapport complet.

Il est à espérer que le gouvernement fédéral organisera un service national de téléphones qu'il lui serait si facile de combiner avec l'installation des bureaux de poste.

M. Balfour élu.

Londres, 28. — M. Balfour, ancien premier ministre, a été élu député à la Chambre des Communes, hier, par la ville de Londres, par une majorité de 11,340 voix sur son concurrent libéral-libre-échangiste, Thomas Gibson Bowles. M. Balfour, indigne d'être présent au Guild Hall, où a eu lieu le décompte des bulletins, Miss Balfour le représentait et a remercié les électeurs au nom de son frère. Il n'y a pas eu de démonstration à l'annonce du résultat de l'élection.

A propos de Pierre Chartrand.

Les articles de Nature sur Pierre Chartrand remuent de bien vieux souvenirs. Un ami de notre collaborateur lui écrit pour lui dire avec quel plaisir il le lit.

Le correspondant, qui a, lui aussi, très bien connu l'astronome de Saint-Hippolyte, rappelle même un couplet d'une chanson dont il est l'auteur et qui corrobore les faits relatés dans la dernière chronique de Nature.

Le titre de la poésie est : « T'en souviens-tu » et voici le joyeux couplet cité par le correspondant :

*T'en souviens-tu, Tivir, de ces jours de révolte,  
Où nous allions, toi, l'Éclair et moi,  
Au lac des lacs, pour pêcher la barbotte  
Et mettre Saint-Hippolyte en émoi ?  
Grand Pierre Chartrand lisait dans les alpes,  
Prédisant que maints et maints désastres  
Arriveraient bientôt. Et des poissons,  
Pendant ce temps, l'appâtait nos lanternes.  
Hélas ! que la destinée est maligne !  
Toujours il perdait au bout de la ligne  
Un noir lézard, un wawaron dudu !  
Dis moi, Tivir, t'en souviens-tu ?*

Une victoire libérale-ouvrière

Dans une entrevue donnée au *Standard* M. Verville, le nouveau député de Maisonneuve, dit que sa victoire n'est pas une victoire pour Laurier pas plus que pour Borden. « Je ne représente au Parlement, a-t-il dit, que les ouvriers. »

Il n'en est pas moins reconnu que M. Verville a toujours été un libéral.

Les conservateurs ont donc doublement tort de chanter victoire à l'occasion de la défaite de M. Grothé.

Ce sont deux hommes, qui se sont mesurés dans Maisonneuve, et non deux partis.

Les conservateurs n'ont pas osé présenter un candidat, ils ont même étouffé la candidature de M. Bombray, certains qu'ils étaient de son insuccès.

Ce sont deux libéraux qui se sont fait la lutte, et le libéral qui s'était affublé du titre de candidat ouvrier l'a emporté sur l'autre déjà très impopulaire dans le monde des travailleurs.

Voilà tout.

Serrez vos trompettes et vos tambours, chers conservateurs, le temps de chanter victoire n'est pas encore arrivé pour vous.

Les fruits de l'alcoolisme.

conférence sur la « Défense Navale » fait à Ottawa, vendredi dernier, par le professeur Leacock, de l'Université McGill, sir Frederick Borden s'est déclaré opposé à toute contribution de la part du Canada pour l'entretien de la flotte anglaise.

Cette question de la défense impériale, dit l'hon. F. Borden, est à tout une question politique. Il s'agit de savoir, non pas si le Canada doit payer sa quote-part pour le maintien de la marine anglaise, mais si nous devons verser des fonds à une administration dans laquelle nous n'avons aucun représentant. Je ne crois pas que personne au Canada soit prêt à un sacrifice de ce genre. Quand il s'agit de la défense de l'Empire, on ne saurait séparer la défense des côtes de la défense des continents. Les divers pays qui composent l'Empire devraient donc s'entendre pour se partager les frais de ce double système de défense. Les pays maritimes devraient assumer la responsabilité de l'entretien de la marine, tandis que les pays disposant de territoires immenses, comme le Canada, devraient se borner à assurer la défense de leurs frontières.

Le Canada, dit l'hon. F. Borden, fait largement sa part vis-à-vis de l'Empire en développant son système de milices, et surtout en assurant le progrès industriel, agricole et commercial du pays.

Passant à l'examen de la doctrine Monroe, l'hon. F. Borden déclare que si cette doctrine est réellement sincère, elle assure au Canada l'immunité contre toute agression des puissances étrangères.

Avant de demander au Canada de contribuer au maintien de la marine anglaise, dit en terminant l'hon. F. Borden, il faudrait qu'on donne au Canada une représentation quelconque dans un Conseil Impérial ayant pour attribution essentielle de décider la guerre.

#### Liberté de la presse.

Les écrivains catholiques, en France, ne se gênent pas pour traiter avec sévérité les prêtres et les évêques qui selon eux, ne font pas leur devoir.

L'Autorité est un des grands organes du parti catholique, sa devise est : « Pour Dieu, pour la France ».

Or, voici un passage détaché d'un article récent de Paul-J. de Cassagnac, un des rédacteurs de l'Autorité :

« Quand nous rencontrons des prêtres qui veulent s'interposer entre nos adversaires et nous, nous leur disons : « Nous ne voulons point vous détourner de votre mission de paix, mais n'empêchez pas nos devoirs de citoyens, de citoyens catholiques ».

« Au point de vue politique, nous redevons de nous seuls, et non pas d'un évêque, d'un clergé agité par les courants d'opinion contraires et incapables, jusqu'ici, d'imprimer une direction à la conscience nationale ».

Un journaliste qui parlerait ainsi, dans la province de Québec, risquerait fort de recevoir des coups de crosse.

#### L'hon. M. Prévost.

L'hon. M. Prévost est de retour de New-York. Il a pris part, là-bas, au dîner annuel du Canadian Club, institution qui compte parmi ses membres l'ex-président Cleveland, le juge Parker et autres personnalités considérables. Le ministre de la Colonisation a fait tout son possible pour faire connaître aux gens qu'il a rencontrés, les ressources merveilleuses de notre province. Il a aussi vu à faire de la publicité dans le but d'attirer ici les sportsmen américains.

#### Pensée

Après la faculté de penser, celle de communiquer ses pensées à ses semblables est l'attribut le plus frappant qui distingue l'homme de la brute.

Robespierre.

### CHRONIQUE

#### Littérature scolaire

ALEXANDRE DUMAS trouvait plus difficile d'écrire pour les enfants que pour les hommes : il soutenait que « Peau d'âne » valait un poème épique.

Lui-même a essayé ses forces dans le genre où excellait Perrault : il écrivit la « Bouillie de la comtesse Berthe » et le « Casso-noisettes de Nuremberg », contes pour l'enfance, auxquels ses contemporains, à sa grande mortification, ont préféré les « Mousquetaires ».

D'autres auteurs — qui n'ont point, comme Dumas, l'excuse d'avoir écrit « Monte-Christo » — ont entrepris, en tous temps, de rédiger des livres pour les jeunes lecteurs.

Depuis Desparter, qui explique en vers latins — le malheureux ! — les règles de la prosodie, jusqu'à l'auteur inconnu de la géométrie en alexandrins, en passant par l'abbé Crétien-Jolly qui fit une géographie de la France en distiques, que de génies incompris se sont essayés et ont échoué dans ce genre !

Ces insuccès n'ont point déconcerté M. l'abbé Jules Raynée, ancien professeur de littérature et de diction à l'Institut Saint-Louis de Bruxelles. Il a fait un livre qui porte ce titre :

« La chanson populaire de l'histoire de Belgique depuis César jusqu'à nos jours, mise en scène pour fêter le jubilé national de 1905. »

C'est donc une nouveauté bibliographique qui date de sept mois que je vous présente, mais comme je viens seulement de la recevoir, elle a toute la saveur d'une chose toute neuve. Vous allez, du reste, juger, chers lecteurs, par les extraits suivants, de l'originalité de l'œuvre.

L'ouvrage est offert aux écoles, pensionnats, cercles de famille et patronages ouvriers.

M. Raynée nous prévient loyalement qu'il s'est inspiré d'un vieux poème de Louis Bataillard, remanié, mis en musique, avec accompagnement de piano et annotations scéniques.

Mais j'ai hâte de faire quelques citations. D'abord la mise en scène :

Le théâtre représente une salle d'école décorée du buste du Roi, qui s'élève au fond et est assez haut placé pour dominer le trophée final.

L'auteur ne dit pas si c'est en ballon que s'élève le buste du Roi. C'est une fâcheuse lacune. Passons. Le Roi domine les trophées, comme il domine les luttes des partis. Contentons-nous de ce symbole.

Continuons nos extraits : Les acteurs portent leur uniforme du dimanche relevé — chez les jeunes gens — d'une écharpe tricolore — et chez les jeunes personnes — d'une écharpe tricolore.

Le chœur, en uniforme dominical, avec banderoles tricolores, va nous expliquer comment les Belges reçurent le nommé Jules César.

Pour mieux leur faire la guerre, Longtemps César chercha en vain A défricher bois et bryère, Longtemps il y perdit son latin, Il y perdit son tin.

César ne donna plus le la et ayant perdu son teint, les premiers apôtres vinrent convertir les ancêtres des Belges.

Car déjà le sacrement Doucement, Lentement, Civilisait nos ancêtres, Bons chrétiens.

Mais, malgré les progrès de la foi, la race dégénère :

De Clotilde et Clovis la race dégénère ; Les rois aux longs cheveux ne savent plus rien faire.

A l'idée de ces rois ne sachant plus rien faire, le poète devient folichon.

Faites sortir les enfants, nous allons chanter entre nous :

C'était le temps Des fils de Dagobert, Vrais fainéants, Qui mettaient à l'envers... La majesté de leur gouvernement.

Une note nous avertit que sur ces derniers vers, il y a « un effet à produire ».

Je le crois !

Sautons quelques siècles. Venons aux croisades :

Ceci se passait au siècle onze. Chacun revint à la maison, Et depuis en mit en bronze Le grand Godefroid de Bouillon.

Les communes, maintenant :

Vint alors un autre Philippe, Dit le Beau, mais bon garçon, Qui, nous laissant fumer la pipe, Fit décroître le fil de coton.

Une note nous dit qu'il y a ici une licence poétique : on ne fumait pas alors la pipe en Flandre, mais on la fumait chez les Natchez (voir Chateaubriand). Cela revient au même.

Nous approchons de la période espagnole.

L'auteur nous explique qu'il préfère la passer « pour ne pas éveiller des questions irritantes ».

En effet ! chanter les vertus du duc d'Albe, même en vers de milrillon, était une tâche difficile.

Il se rattrape en célébrant les mérites de l'archiduc Albert, sur l'air du « Roi Dagobert » :

Sous le règne d'Albert, On put enfin respirer l'air ! Ce temps glorieux Fut des plus heureux, Et de toute part On vit briller l'art. Etalons en bravo (sic) Devant Rubens et son pinceau.

Par contre, Joseph II reçoit son paquet : Puis Joseph II, en moissonnant la haine, Reçoit le nom d'empereur-sacristain.

Une note indique qu'il faut chanter ces vers avec un « mépris ironique ».

N'insistons pas et précipitons-nous vers mil huit cent trente :

Mais suspendons la trompette héroïque ; Contre la lyre il la faut échanger.

Ceci amène une « Brabançonne » finale, on invite les aïeux à

Mêler leur antique bannière Aux trois couleurs de nos drapeaux.

Plus heureux que maints auteurs dont les manuscrits jaunissent, ignorés, dans les tiroirs des directeurs de théâtre, M. Raynée a réussi à faire jouer son « Histoire de Belgique ».

Le correspondant qui m'a envoyé cette savoureuse histoire m'assure qu'elle a fait les délices du public invité aux distributions de prix. Espérons qu'elle vaudra en outre au poète une des récompenses nationales réservées aux œuvres vraiment supérieures.

Henri ROULLAUD.

#### LETRE D'ANGLETERRE (1)

#### Les élections anglaises

Londres, janvier 1906

Depuis mon arrivée en Angleterre, j'essuie à tour de rôle le feu des deux partis rivaux qui sont en lutte pour la possession du pouvoir politique. Fidéle, naturellement, aux traditions de ma famille et aux idées politiques de mon père, je suis entièrement vouée au parti conservateur. Car que peut faire une faible femme en fait de politique si ce n'est de se ranger aux opinions émises par son père et qu'elle a entendues de sa plus tendre enfance. Une femme est du parti conservateur ou du parti libéral selon ce que son père a été, et si l'homme qu'elle épouse plus tard n'adhère point au même parti que celui dans lequel elle a été élevée, il changera difficilement les vœux et les principes de celle qui doit porter son nom.

Enfant et adolescente, elle a entendu blâmer le parti contraire à celui de son père, et il lui sera presque impossible, même pour plaire à l'homme qu'elle aime, de brûler ce qu'elle a adoré et d'adorer ce qu'elle a brûlé. C'est pour elle une question de principe, le culte du passé, le respect des traditions familiales. Renier son parti politique me paraît être un blasphème aussi impie que de renier sa foi religieuse. Et je ne serai pas loin d'affirmer qu'il peut être aussi funeste pour le bonheur du foyer conjugal, si deux êtres s'unissent ayant des divergences politiques, que s'ils en ont en fait de matières religieuses. Je parle ici, bien entendu, de la femme pensante, de celle qui a une personnalité bien caractérisée ; quant aux femmes-poupées, dont la vie entière est bornée par l'horizon : chiffon, libre à elles de s'unir à qui bon leur semble.

Mais si le mariage entre des personnes de vœux politiques est imprudent, il n'en est pas ainsi de l'amitié et, certes, je suis très « catholique ».

(1) Grâce à l'excellent service des postes, cet article nous est parvenu quinze jours en retard.

lique — en prenant ce mot dans le sens d'universel — en mes amitiés.

Voici donc un mois que je suis en Angleterre, en pleine tourmente électorale, et je suis tantôt chez des amis libéraux, tantôt chez des amis conservateurs. Nous discutons, nous argumentons, mais avec la plus franche et loyale cordialité et, quoique le gouffre du parti nous sépare, notre amitié n'en reste pas moins inébranlable et tenace.

La lutte électorale a été rude et, je dois le reconnaître bien à contre-cœur, c'est le parti libéral qui l'emporte dans presque toutes les villes et les comtés de l'Angleterre. Ce sont les libéraux qui détiennent actuellement les rênes du gouvernement et un immense souffle de libéralisme semble agiter tout l'empire. Dans beaucoup d'endroits où les conservateurs étaient représentés au Parlement, ils se sont vu chassés de leurs sièges par un candidat libéral. C'est ce qui s'est produit à Kennington où mon cousin, sir Frédéric Cook, membre du Parlement depuis de longues années, s'est vu, à cette élection-ci, remplacé par un candidat radical.

L'autre soir, je me trouvais à dîner chez un médecin de mes amis, libéral et enthousiaste, qui avait fait ses visites de malades toute la journée à pied, afin de prêter ses voitures pour entraîner au vote les électeurs récalcitrants. C'était dans la cité de Westminster, vieux centre conservateur, à l'ombre de l'Abbaye, où furent sacrés tous nos rois depuis Édouard le Confesseur, et tout en causant autour de la table familiale, mes hôtes se désolaient à l'idée que leur candidat aurait un échec, car « jamais, disaient-ils tristement, les électeurs du « Borough of Westminster » ne voudraient se faire représenter au Parlement par un libéral ».

— Votre cause triomphera à Westminster au moins, m'affirmaient-ils avec une nuance de regret.

Où, ce fut en effet le triomphe conservateur à Westminster, mais combien peu un cas isolé compte au milieu de la défaite générale.

A Bedford, le candidat conservateur était le chef d'une vieille famille de Bedfordshire, mais il fut pourtant évincé par le candidat libéral, un avoué venu de Londres et que nul ne connaissait à Bedford.

Malgré le fait qu'à Bedford, j'étais chez des conservateurs, je voulus me rendre compte de ce que pouvait être un « meeting » libéral et malgré les protestations de mes hôtes, je m'y rendis en plaçant les exigences du métier de reporter. L'immense salle du « Corn Exchange » (Halle aux Bœufs) s'emplit peu à peu d'ouvriers aux mains calleuses, aux physiologies tirées par la rude journée de labeur ; beaucoup sont accompagnés par une femme, une sœur ou une fille qui a voulu elle aussi venir entendre les orateurs de la tribune.

Le candidat libéral, M. Percy Barlow, est le premier à prendre la parole et, tout naturellement, il nous informe que ce n'est point, un motif d'ambition qui le pousse à établir sa candidature, mais l'amour de son pays et ses principes qui lui démontrent le bien qu'il pourra faire une fois qu'il sera élu comme le représentant du peuple. Nous connaissons tous les étranges choses attribuées à nos principes en ce qui concerne la politique !

Les orateurs se succèdent à la tribune et défont des flots d'éloquence pour convaincre les électeurs qu'il faut voter pour le parti libéral, le salut de l'Angleterre dépend seul du résultat des élections... favorables aux libéraux.

Les uns allèchent les foules en leur parlant du prix exorbitant du pain protégé (protected loaf) du parti de Chamberlain qui veut taxer l'entrée des denrées extérieures en Angleterre, tandis que le pain non protégé (unprotected loaf) du parti libéral se vend pour rien... à quipras.

Dans la salle, d'immenses pancartes représentent d'un côté un pain colossal, celui qui est libéral, à côté le pain conservateur qui est de minuscules proportions. L'ouvrier se laisse facilement prendre à l'appât du pain bon marché ; le pain pour le pauvre n'est-ce pas un existence même et celle de sa femme et de ses enfants ! D'autres orateurs enfourchent un autre dada, celui du travail des Chinois au Transvaal ; ils vocifèrent contre l'Angleterre qui, selon eux, a rétabli au Transvaal l'esclavage de nos pères. Et tout cela, naturellement, est la faute du parti conservateur, du gouvernement Balfour.

Puis c'est la guerre du Transvaal qu'on évoque — à quoi bon, après tant d'années ? — pour blâmer Chamberlain. Je m'indigne et je proteste hautement, m'attirant des regards haineux de mes voisins assis à mes côtés dans la tribune des dames, mais je ne puis vaincre le sentiment de mépris que j'éprouve pour ces hommes s'emparant de n'importe quel argument afin d'obtenir les votes pour leur candidat.

Ce fut un sentiment de réprobation générale qui s'empara de tous les esprits lorsque la presse anglaise, du moins une certaine presse, se fit l'écho d'une infâme calomnie dirigée contre le grand-père de Balfour. On accusait ce fonctionnaire de s'être laissé acheter par des princes hindous et de s'être enrichi en acceptant des cadeaux des indigènes.

J'aurais cru que nul Anglais n'aurait pu s'abaisser à chercher à salir la réputation d'un homme politique en accusant son grand-père d'un crime imaginaire ayant eu lieu soi-disant il y a plus de cent ans. La calomnie rétrospective est l'arme des lâches, et les libéraux eux-mêmes protestèrent contre cette délation posthume.

Quel que soit le gouvernement qui nous dirige et quelque soit le parti au pouvoir, je suis convaincue que tout Anglais vrait être digne de porter ce nom gardera comme devise : Honneur et Patrie !

LILY BUTLER

#### Pendant 33 ans

Shiloh's Consumption Cure, le tonique pour les Poux, a été devant le public et ce fait, aussi bien que celui que son délit a toujours augmenté d'année en année, est la meilleure preuve des mérites de

#### Shiloh

comme guérison pour Rhumes, Toux, et toutes les maladies de la poitrine et des passages aériens. Ceux qui ont essayé Shiloh ne voudraient pas s'en passer. Ceux qui ne l'ont jamais essayé, devraient savoir que jamais bouteille est vendue avec garantie positive qui si elle ne vous guérit pas, le marchand vous retournera votre argent. Shiloh

#### A Guéri

des milliers de cas les plus obstinés de Rhumes, Toux et Maladies des Poux ns. Laissez la vous guérir. « L'hiver dernier, je souffrais depuis trois mois, et j'étais à bout de forces. Je pris toutes sortes de médicaments, mais rien n'y fit. Je souffrais jusqu'à ce que j'eusse essayé Shiloh's Consumption Cure. Quatre bouteilles me guérirent. » Cet hiver je contractai une toue rhumale — je ne puis plus parler — mais j'eus Shiloh's Consumption Cure. J'en pris six à huit jours et j'étais guéri. J'en ai depuis donné à plusieurs personnes et chacune d'elles a été guérie. Dr. Joseph St. Hyacinthe, Qué.

SHILOH

250. Tous les pharmaciens la garantissent.

## SUNLIGHT SAVON

UNE RÉCOMPENSE DE \$5000 sera payée à quiconque prouvera que le Sunlight Savon contient aucun ingrédient nuisible ou aucune autre forme d'adultération.



est également bon dans l'eau dure ou douce.

Si vous vous servez du Sunlight Savon d'après la méthode Sunlight (suivez les directions), il vous est inutile de faire bouillir ou de frotter votre linge, et dépendant vous obtiendrez de meilleurs résultats que vous pourriez obtenir en faisant bouillir ou en frottant d'après l'ancienne façon.

Comme le Sunlight Savon ne contient aucun ingrédient nuisible et est absolument pur, les tissus les plus délicats et les soies et les dentelles les plus précieuses peuvent y être lavées sans être nullement endommagées.

Lever Brothers Limited, Toronto

5c. Achetez le et suivez les directions 5c.

Votre Argent Remboursé par le marchand de qui vous achetez votre Sunlight Savon si vous avez lieu de vous en plaindre.

### Chronique parlementaire

(De notre correspondant particulier)

Québec, 20 février 1906. — Le bill de M. Chabreuil amendement l'article 29 du code municipal pour permettre aux propriétaires de voter sans avoir payé leurs taxes, a soulevé quelques débats. M. Caron, de l'Islet, s'est prononcé contre ce projet de loi. Il dit qu'il est tout juste que ceux qui veulent avoir voix au chapitre de l'administration municipale commencent par payer ce qu'ils doivent à la municipalité.

MM. Blouin, Lemay et Mousseau se déclarent en faveur de ce changement. L'hon. M. McKinnon se dit en faveur du principe de ce projet de loi mais à la condition que l'exemption se limite à trois ans. M. Gouin alors propose que l'étude de ce bill soit remise à plus tard.

M. Lafontaine, de Maskinongé, demande ensuite au gouvernement de prolonger le délai fixé pour les réclamations des pères et mères de douze enfants. L'hon. M. Targueon répond que cela est complètement impossible vu que le gouvernement a déjà payé \$105,000 pour acquiescer ces réclamations.

21 février. — Quelques interpellations sont faites aujourd'hui. Voici les plus importantes. En réponse à M. Girard, l'hon. M. Prévost dit que les \$130,000 votés pour la colonisation seront surtout employés pour les chemins de colonisation. M. Tardieu demande ensuite à l'hon. M. Prévost ce qu'on entend par « chemins de colonisation ». L'hon. ministre répond que l'on suivra le système préconisé par les gouvernements antérieurs. Par chemins de colonisation, dit-il, on doit comprendre non seulement les chemins ouverts dans les endroits de colonisation proprement dits, mais aussi les grandes artères qui conduisent dans les endroits de colonisation.

L'hon. M. Leblanc demande au gouvernement quelle conduite il tiendra à l'égard des sociétés de colonisation. L'hon. M. Prévost parle des sociétés de colonisation de Montréal et du Lac Saint-Jean. Il formule l'espoir que ces sociétés seront appelées à rendre des services énormes à la colonisation. Ainsi la Société de Colonisation de Montréal a su intéresser les compagnies de chemin de fer aux choses de la colonisation et les résultats seront satisfaisants.

22 février. — L'hon. M. Roy dépose devant la Chambre une loi destinée à amender la loi actuelle de l'instruction publique. Il s'agit de modifier la composition du comité de l'instruction publique en y ajoutant quatre nouveaux membres : deux prêtres, des écoles normales, et deux membres laïques du corps enseignant.

L'hon. M. Prévost a prononcé aujourd'hui un discours remarquable sur la chasse et la pêche dans la province de Québec. Il faut, dit-il, créer une protection plus efficace des richesses de notre pays. M. Bergevin demande que la Chambre prenne en considération les résolutions adoptées au congrès de chasse et de pêche tenu à l'hôtel Windsor.

La Chambre formée en comité général adopte une foule de projets de loi et, entre autres la loi amendement la charte de la ville de Fraserville ; la loi constituant en corporation l'Association des Hôteliers de la province de Québec.

23 février. — L'hon. M. Leblanc a fait tous les traits de la séance qui a été très courte. Elle a duré tout au plus un quart d'heure. Voici les cinq questions du député de Laval. 1o Le gouvernement se propose-t-il de vendre des limites à bois cette année? 2o Dans l'affirmative, à quelle date? 3o Où sont situées ces limites? 4o Quelle est leur étendue? 5o Sont-elles actuellement annoncées en vente?

L'hon. M. Targueon répond ainsi à ces questions : 1o Oui 2o Dans le mois de juin prochain. 3o Dans les agences Ottawa Supérieur, Saint-Maurice, Saint-Charles, Saguenay, Gaspé, Lac Saint-Jean, Bonaventure, Rimouski et Grenville. 4o A peu près 10,000. 5o Non. Elles le seront bientôt.

Ensuite la Chambre adopte en troisième lecture le bill de M. Lemieux « Loi concernant les taxes scolaires dans la cité de Montréal et les obligations scolaires de ladite cité ». A Montréal la taxe scolaire sera donc augmentée. A l'avenir la corporation de la ville de Montréal payera pour le soutien des écoles de cette localité, une somme égale à quatre dixièmes de cent dans la piastre sur la valeur totale de la propriété imposable.

Puis la Chambre s'ajourne à lundi.

26 février. — Aujourd'hui M. Lacombe présente une nouvelle loi contre l'usure. Si la Chambre adopte la loi de M. Lacombe, le juge donnera, dans des cas d'usure, un délai qu'il jugera raisonnable. On comprend aisément que l'usurier pourra attendre bien des mois pour être payé totalement de ses prêts.

M. Langlois donne avis qu'il présentera une loi pour permettre aux instituteurs de remplir les fonctions de secrétaire-trésorier dans les municipalités. Je ne veux pas faire une révolution dans l'instruction publique, a dit M. Langlois, mais tout simplement réformer d'une manière juste et équitable. En effet il y a une certaine classe de gens qui, des qu'ils enten-

truction publique en y ajoutant quatre nouveaux membres : deux prêtres, des écoles normales, et deux membres laïques du corps enseignant.

L'hon. M. Prévost a prononcé aujourd'hui un discours remarquable sur la chasse et la pêche dans la province de Québec. Il faut, dit-il, créer une protection plus efficace des richesses de notre pays. M. Bergevin demande que la Chambre prenne en considération les résolutions adoptées au congrès de chasse et de pêche tenu à l'hôtel Windsor.

La Chambre formée en comité général adopte une foule de projets de loi et, entre autres la loi amendement la charte de la ville de Fraserville ; la loi constituant en corporation l'Association des Hôteliers de la province de Québec.

23 février. — L'hon. M. Leblanc a fait tous les traits de la séance qui a été très courte. Elle a duré tout au plus un quart d'heure. Voici les cinq questions du député de Laval. 1o Le gouvernement se propose-t-il de vendre des limites à bois cette année? 2o Dans l'affirmative, à quelle date? 3o Où sont situées ces limites? 4o Quelle est leur étendue? 5o Sont-elles actuellement annoncées en vente?

L'hon. M. Targueon répond ainsi à ces questions : 1o Oui 2o Dans le mois de juin prochain. 3o Dans les agences Ottawa Supérieur, Saint-Maurice, Saint-Charles, Saguenay, Gaspé, Lac Saint-Jean, Bonaventure, Rimouski et Grenville. 4o A peu près 10,000. 5o Non. Elles le seront bientôt.

Ensuite la Chambre adopte en troisième lecture le bill de M. Lemieux « Loi concernant les taxes scolaires dans la cité de Montréal et les obligations scolaires de ladite cité ». A Montréal la taxe scolaire sera donc augmentée. A l'avenir la corporation de la ville de Montréal payera pour le soutien des écoles de cette localité, une somme égale à quatre dixièmes de cent dans la piastre sur la valeur totale de la propriété imposable.

Puis la Chambre s'ajourne à lundi.

26 février. — Aujourd'hui M. Lacombe présente une nouvelle loi contre l'usure. Si la Chambre adopte la loi de M. Lacombe, le juge donnera, dans des cas d'usure, un délai qu'il jugera raisonnable. On comprend aisément que l'usurier pourra attendre bien des mois pour être payé totalement de ses prêts.

M. Langlois donne avis qu'il présentera une loi pour permettre aux instituteurs de remplir les fonctions de secrétaire-trésorier dans les municipalités. Je ne veux pas faire une révolution dans l'instruction publique, a dit M. Langlois, mais tout simplement réformer d'une manière juste et équitable. En effet il y a une certaine classe de gens qui, des qu'ils enten-

tration publique en y ajoutant quatre nouveaux membres : deux prêtres, des écoles normales, et deux membres laïques du corps enseignant.

L'hon. M. Prévost a prononcé aujourd'hui un discours remarquable sur la chasse et la pêche dans la province de Québec. Il faut, dit-il, créer une protection plus efficace des richesses de notre pays. M. Bergevin demande que la Chambre prenne en considération les résolutions adoptées au congrès de chasse et de pêche tenu à l'hôtel Windsor.

La Chambre formée en comité général adopte une foule de projets de loi et, entre autres la loi amendement la charte de la ville de Fraserville ; la loi constituant en corporation l'Association des Hôteliers de la province de Québec.

23 février. — L'hon. M. Leblanc a fait tous les traits de la séance qui a été très courte. Elle a duré tout au plus un quart d'heure. Voici les cinq questions du député de Laval. 1o Le gouvernement se propose-t-il de vendre des limites à bois cette année? 2o Dans l'affirmative, à quelle date? 3o Où sont situées ces limites? 4o Quelle est leur étendue? 5o Sont-elles actuellement annoncées en vente?

L'hon. M. Targueon répond ainsi à ces questions : 1o Oui 2o Dans le mois de juin prochain. 3o Dans les agences Ottawa Supérieur, Saint-Maurice, Saint-Charles, Saguenay, Gaspé, Lac Saint-Jean, Bonaventure, Rimouski et Grenville. 4o A peu près 10,000. 5o Non. Elles le seront bientôt.

Ensuite la Chambre adopte en troisième lecture le bill de M. Lemieux « Loi concernant les taxes scolaires dans la cité de Montréal et les obligations scolaires de ladite cité ». A Montréal la taxe scolaire sera donc augmentée. A l'avenir la corporation de la ville de Montréal payera pour le soutien des écoles de cette localité, une somme égale à quatre dixièmes de cent dans la piastre sur la valeur totale de la propriété imposable.

Puis la Chambre s'ajourne à lundi.

26 février. — Aujourd'hui M. Lacombe présente une nouvelle loi contre l'usure. Si la Chambre adopte la loi de M. Lacombe, le juge donnera, dans des cas d'usure, un délai qu'il jugera raisonnable. On comprend aisément que l'usurier pourra attendre bien des mois pour être payé totalement de ses prêts.

M. Langlois donne avis qu'il présentera une loi pour permettre aux instituteurs de remplir les fonctions de secrétaire-trésorier dans les municipalités. Je ne veux pas faire une révolution dans l'instruction publique, a dit M. Langlois, mais tout simplement réformer d'une manière juste et équitable. En effet il y a une certaine classe de gens qui, des qu'ils enten-

tration publique en y ajoutant quatre nouveaux membres : deux prêtres, des écoles normales, et deux membres laïques du corps enseignant.

L'hon. M. Prévost a prononcé aujourd'hui un discours remarquable sur la chasse et la pêche dans la province de Québec. Il faut, dit-il, créer une protection plus efficace des richesses de notre pays. M. Bergevin demande que la Chambre prenne en considération les résolutions adoptées au congrès de chasse et de pêche tenu à l'hôtel Windsor.

La Chambre formée en comité général adopte une foule de projets de loi et, entre autres la loi amendement



## Recette Culinaire

**Café Glacé.** — Pour que le café glacé soit réussi à point, il est nécessaire que le café soit moulu aussi fraîchement que possible et très finement. Le café choisi de première qualité doit être fait sans chicorée. Comme à l'ordinaire, on fait bouillir le café en mettant une forte cuillerée de café pour une tasse d'eau de moyenne grandeur. On met ensuite du sucre dans un bol ou un récipient quelconque, en comptant la proportion de deux morceaux pour chaque tasse de café glacé. On verse sur le sucre le café bouillant tout en remuant avec une cuiller jusqu'à ce que le sucre soit fondu. On ajoute de la crème bien épaisse en remuant toujours. Lorsque le café a pris presque la couleur foncée du chocolat, on met le bol à la glace, où on le laisse jusqu'à ce qu'il soit glacé à souhait. Versé dans des verres étroits, remplis au trois quarts, on les présente avec une cuillerée de crème fouettée au-dessus et un chapeau pour l'agrément de la consommation.

FRANCINE.

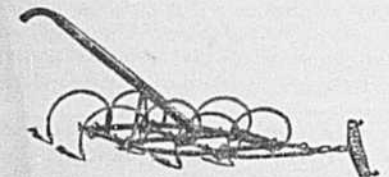
## SI VOUS ETES AFFECTE DU CATARRHE

Vous trouveriez un soulagement instantané et une guérison absolue dans le Catarrhe qui tue le germe qui cause la maladie, guérit la toux, empêche les écoulements de la gorge, enlève la congestion et guérit promptement les membranes enflammées. Catarrhe guérit parfaitement les pires cas chroniques de Catarrhe, les bronches et les maux de gorge. Il est délicieux, simple et d'usage certain. Catarrhe est un traitement scientifique hautement endossé par les médecins et les droguistes et se vend partout pour un dollar. Petite dimension 25cts. Par la maille N. C. Polson & Cie., Kingston, Ont.

En vente à la pharmacie Gilbert, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme.

## Nouvelle Herse pour les Abatis

7 Dents de 11 pc.—Peseur 60 lbs.  
Dessin enregistré à Ottawa en 1903



Cette herse est faite spécialement pour travailler dans les terres nouvelles et à travers les souches, elle résistera partout. Nous avons aussi des Charrues pour la terre nouvelle.

Bons agents demandés partout.

**A. Belanger**  
MONTMAGNY, QUEBEC

## J.-E. Leduc

Marchand-Tailleur  
30, rue Sainte-Anne, Bloc B. Beaulieu  
SAINT-JEROME, P. Q.

Stock considérable de TWEEDS variés et de tous les prix.

M. Leduc, qui est tailleur à Saint-Jérôme depuis dix ans, compte sur l'encouragement du public.

Ouvrage fait avec soin et garanti.

## La Librairie St. Jérôme

Bloc Parent, :: Près du Marché,  
SAINT-JEROME

## Vente à Sacrifice

VOUS TROUVEREZ là tout ce qu'il vous faut: Cartes illustrées, etc. Choix considérable d'articles de fantaisie. Bijoux, Montres, etc. pour CADEAUX.  
Bagues, Chaînes de montre, etc.

Tapiserie, Rideaux en toile, etc. à sacrifice d'ici au mois de mars.

Plumes-fontaine de 1ère qualité

Maisons et terres à vendre, Maisons à louer en tout temps.

S'adresser à J. E. Parent, notaire.

Voulez-vous vous assurer

A BON MARCHÉ

dans les meilleures compagnies d'assurances contre le feu ou sur la vie, adressez-vous à J.-E. Parent, notaire.

Argent à prêter  
aux corporations et sur hypothèque

J.-E. PARENT, N. P.  
Saint-Jérôme, P. Q.

## UN REMEDE PUREMENT VEGETAL POUR LES CORS

Putnam's Corn Extractor ne contient pas d'acide, c'est un composé exclusivement végétal. Jamais le Putnam's n'est douloureux et ne cause aucune maladie. Il guérit promptement sans douleur et permanent.

En vente à la pharmacie Gilbert, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme.

## A.-M. VIGNEAU

Horloger Bijoutier  
Réparations de Montres, Pendules, Bijoux de toutes sortes.

JONCS DE MARIAGE, une spécialité

175, rue Saint-Georges, en face du marché  
SAINT-JEROME, P. Q.

## Banque d'Hochelaga

BUREAU PRINCIPAL: MONTREAL

Capital payé :: \$2,000,000  
Fonds réserve \$1,450,000

DIRECTEURS:

MM. F.-X. ST-CHARLES, Président  
ROB. BICKERDIKE, M.P., Vice-Prés.  
HOS. J. D. ROLLAND,  
J. A. VAILLANCOURT,  
A. TURCOTTE

Gérant Général: M. J. A. PRENDERGAST,  
Gérant: C. A. GIROUX,  
Assistant Gérant: F.-G. LEDUC  
Inspecteur: O. E. DORAIS.

BUREAUX DE QUARTIERS:

Hochelaga: Rue Notre-Dame Ouest; Rue Sainte-Catherine Centre; Rue Sainte-Catherine Est. Pointe Saint-Charles.

SUCCESSALES:

Joliette, Louiseville, Québec, Sorel, Sherbrooke, Saint-Henri (Montréal) SAINT-JEROME, Trois-Rivières, Valleyfield, Vankleek Hill, Winnipeg (Man.) Saint-Roch de Québec. St. Boniface, Man. Sainte-Martine

Fait des encaissements à l'étranger et dans toutes les parties du Canada. Emet des chèques et des lettres de crédit circulaire payables dans toutes les parties du monde.

Alloue l'intérêt deux fois par année, au taux courant, sur les dépôts.

ALEX. LEFORT, Gérant.

## BEAUX CADEAUX

Pour les Fêtes.

Venez voir mon bel assortiment de

Montres, Bagues Bijoux,  
Argenterie, Lunettes, Objets  
de fantaisie, etc.

Tout est nouveau et de première qualité. N'achetez pas sans venir me voir. Je vendrai à des prix très réduits.

J.-A. LEGAULT,

Bijoutier moderne, et  
Opticien diplômé.

153, rue Saint-Georges, SAINT-JEROME

## Dr Arthur Beauchamp

CHIRURGIEN - DENTISTE

Tel. Bell Est 779

28, rue Saint-Denis, près de la gare Viger,  
MONTREAL

J.-M. DORION, agent général pour la  
Union Assurance Socie-  
ty, (A. D. 1714) actif \$23,500,000, dépôt au  
Canada \$425,000, pour garantir les pertes cau-  
sées par le feu, est à Saint-Jérôme toutes les  
semaines.

Le Dr Achille Forest, den-  
tiste, est chez le Dr Ber-  
thiaume tous les samedis.  
Venez le consulter.

SIROP DU FRED J. DEMERS  
POUR LES ENFANTS

Ce sirop ne peut être trop recommandé pour  
le sommeil, la dentition, contre les coliques, la  
diarrhée et le rhume. En vente partout. Dé-  
pôt 1157 rue St-Laurent Montréal

## Buanderie Saint-Jérôme

Geo. Lepage  
PROPRIETAIRE

Tout ouvrage fait à la main.  
Aucune machine ni ingrédients chimiques  
ne sont employés.  
RIDEAUX EN DENTELLE, une spécia-  
lité.

PRIX MODERES

En face du marché, SAINT-JEROME, P. Q.

REMEDE DU DR FRED, DEMERS  
POUR LES FEMMES

Femmes et filles malades, écrivez au dépôt  
pour un échantillon gratuit de ce merveilleux  
"Remède" qui vous démontrera son efficacité  
tout à fait extraordinaire pour guérir les maladies  
dont vous pouvez être atteintes et rendre les  
forces et la santé.

En vente partout Dépôt 1157 rue Saint-  
Laurent Montréal.

## Alliance Nationale, C. O. F. R. TREMBLAY

MARCHAND-TAILLEUR

Ancien magasin de la pharmacie Gilbert,  
150, RUE SAINT-GEORGES,  
SAINT-JEROME, P. Q.

ASSORTIMENT DE

Tweeds les plus nouveaux,  
Chapeaux et Fourrures  
OUVRAGE GARANTI

AVIS est donné par le présent qu'une de-  
mande sera adressée au parlement du  
Canada, à sa prochaine session, afin  
d'obtenir un acte constituant une compagnie  
qui sera désignée, «la Compagnie des lignes  
d'embranchement du Grand Tronc Pacifique»,  
avec faculté de construire et d'exploiter les li-  
gnes suivantes parmi d'autres lignes de che-  
mins de fer: Depuis Montréal jusqu'à une  
jonction avec la division transcontinentale du  
chemin de fer Grand Tronc Pacifique, ainsi que  
toutes lignes de voies ferrées que la compagnie  
jugera de temps à autre à propos d'exploiter  
ensemblement avec le réseau de chemin de  
fer du Grand-Tronc-Pacifique, subordonné  
à l'approbation du Gouverneur en  
conseil, avec tous les pouvoirs d'habitu-  
dés accordés aux compagnies de che-  
mins de fer par l'acte des chemins de fer, et de  
plus les pouvoirs suivants: affréter des vais-  
seaux; établir et recouvrer des frais encourus  
pour transports océaniques, etc., et exproprier  
des terrains pour ces fins; émettre des obliga-  
tions sur toutes ses propriétés; construire et  
exploiter des lignes de télégraphe et de télé-  
phone sous-marins, des ponts pour le trafic gé-  
néral; développer des terrains et chutes d'eau;  
aider aux habitants et vendre, louer, ou acqué-  
rir d'autres chemins de fer.

W.-H. BIGGAR,  
Solliciteur des requérants.

Montréal, 30 janvier 1906.

## Chemin de fer le Grand Nord du Canada...

DEPART DES TRAINS COMME SUIV:

6 10 a. m. Sur semaine, pour New-Glasgow,  
Joliette, L'Assomption, Montréal, Shawini-  
gan, Grand-Tincere et Québec.

11 35 a. m., pour Lachine, Hawkesbury et  
G. T. R.

7 10 p. m. pour New-Glasgow et Joliette.

LES TRAINS ARRIVENT A ST-JEROME

11 05 a. m., de Joliette, etc.

6 40 p. m., de Lachine, Saint-Camille, etc.

8 30 p. m., de Montréal, Joliette, Grand-Mère,  
Shawinigan et Québec.

Connection à Montfort Jct. avec le C.  
P. R. pour Lac des Seize Iles, etc.

C.-W. Spencer,  
Gérant général.

J. DUNNIGAN, Agent,  
Saint-Jérôme.

GUARISON CERTAINE DES HEMORROÏDES

Un remède garanti pour les Hémorroïdes  
cuisantes, internes, saignantes ou externes.  
Votre pharmacien vous rendra votre argent si  
l'Onguent Pazo ne vous guérit pas en 6 à 14  
jours. 50 cents.

## W.-H. GARRETSEE

HORLOGER, BIJOUTIER et OPTICIEN

1er vice président de l'Association  
des Opticiens canadiens

EN FACE DE L'HOTEL RODRIGUE

LACHUTE, P. Q.

VOUS EPARGNERIEZ DE L'ARGENT  
en venant examiner mes bijoux avant  
d'acheter ailleurs.

Bagues avec diamants, Montres en  
or solide, Chaînes pour dames et  
messieurs, Argenteries nouvelles,  
etc., etc.

L'AVENIR DU NORD est publié à Saint-  
Jérôme, P. Q., par J.-E. Prevost fils, éditeur-  
propriétaire.

JOS. LECLAIR

Garnissier

320, 322, 324, rue Labelle

— SAINT-JEROME, P. Q. —

Tient toujours un bon assortiment de  
Voitures d'hiver et d'été. Toutes coman-  
des exécutées sans délai, ainsi que toutes  
réparations.

Prix très modérés.

ROYAL,  
QUEEN,  
WESTERN,  
NORTHERN,  
CALEDONIAN,  
MANCHESTER,  
PHENIX OF LONDON,  
COMMERCIAL-UNION,  
INS. CO. OF NORTH AMERICA,  
LONDON — AND — LANCAIRE,  
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE,  
North British and Mercantile  
Norwich Union, Phoenix of Hartford  
British America — Atlas  
VIE: The Standard Life Assurance Com-  
pany.  
Guarantee Accident Plate Glass.

FEU:

ROYAL,  
QUEEN,  
WESTERN,  
NORTHERN,  
CALEDONIAN,  
MANCHESTER,  
PHENIX OF LONDON,  
COMMERCIAL-UNION,  
INS. CO. OF NORTH AMERICA,  
LONDON — AND — LANCAIRE,  
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE,  
North British and Mercantile  
Norwich Union, Phoenix of Hartford  
British America — Atlas  
VIE: The Standard Life Assurance Com-  
pany.  
Guarantee Accident Plate Glass.

P.-L.-Y. VEZINA

MANUFACTURIER, ENTREPRENEUR, CONSTRUCTEUR

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Tournage, Découpage, Bois préparé de toute sorte.

Clos général de bois de construction.

Achat de bois de toutes sortes.

Toute commande sera remplie dans le plus court délai et à très bas prix.

M. Vézina donnera des estimations pour n'importe quelle construction ou ouvrage.

Marchand de MEUBLES Gros et détail.

Ameublements d'églises de Communautés de Magasins, de Barreaux, etc.

Ancienne manufacture Régis Guenette, chemin Rolland, — Téléphone No 23.

Magasin: coin des rues Saint-Georges et Sainte-Julie. — Téléphone No 3

## Que faites-vous de votre ARGENT... ??

Avez-vous déjà considéré les avan-  
tages d'avoir un compte d'épargne à

## La Banque des Marchands DU CANADA

1. Votre argent y est absolument en sûreté (voir les chiffres ci-dessous).

2. Les petits montants sont reçus en dépôt (\$1.00 en montant).

3. L'intérêt est ajouté au capital tous les 6 mois (31 mai et 30 novembre).

4. Votre argent peut être retiré en tout temps sans donner d'avis.

Capital ..... \$ 6,000,000.00

Reserve et profits indivis 3,473,197.60

Actif ..... 41,477,589.43

Succursale Saint-Jérôme

J.-B. DONNELLY,

Gérant.

Indemnité d'une police d'assurance-vie de 48 HEURES

Les compagnies qui paient ces indemnités ont subi des pertes de 48 heures de traitement par jour, le samedi, le dimanche, et les jours de fête.

Seul représentant pour tout le Nord des célèbres Machines à coudre

New Williams

Accessoires et aiguilles Réparations de tous genres.

Agent général des fameuses

Instruments aratoires

Matthew Moody & Sons

Agent d'assurances contre le feu.

On demande des agents.

BUREAU: 110, RUE SAINT-GEORGES,

ENTREPOT: 112,

Téléphone No. 58 SAINT-JEROME

Hotel du Parc Labelle

H. Beaudry & Cie.

Prop.

Liqueurs et Cigares du meilleur

choix.

Pension de première classe.

Chambres confortables.

Ecuries spacieuses.

7 & 9, rue Sainte-Virginie, SAINT-JEROME

J.-B. GOUGEON

EPICERIE DE PREMIER ORDRE

GROS ET DETAIL

Stock très complet et de premier choix de

Articles d'épicerie,

Grains, Foin,

Ferronnerie,

Chaudrons,

Etc., Etc.

Huiles à machines, Peinture, Vaisselle,

Bois de chauffage.

Prix défiant toute compétition.

36 et 41, rue Saint-Georges, Tél. 64.

SAINT-JEROME

os. Corbeil

Agent d'assurances

— SAINT-JEROME, P. Q. —

FEU:

ROYAL,  
QUEEN,  
WESTERN,  
NORTHERN,  
CALEDONIAN,  
MANCHESTER,  
PHENIX OF LONDON,  
COMMERCIAL-UNION,  
INS. CO. OF NORTH AMERICA,  
LONDON — AND — LANCAIRE,  
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE,  
North British and Mercantile  
Norwich Union, Phoenix of Hartford  
British America — Atlas  
VIE: The Standard Life Assurance Com-  
pany.  
Guarantee Accident Plate Glass.

LA REVUE LATINE,

Revue mensuelle de littérature

comparée.

Directeur, M. EMILE FAGUET.

Abonnement, \$1.00 par année.

59 rue Monge, Paris (France)

A VIE HEUREUSE, Revue féminine

illustrée.

La plus belle revue du genre, publiée par la

Librairie Hachette & Co, à Paris.

Abonnement à l'étranger: \$1.80 par an.

S'adresser à Paris ou au bureau de

L'Avenir du Nord.

Le Siècle

LE SIECLE, sous la direction politique de

M. J.-L. DE LANESSAN, ancien mi-  
nistre de la marine, député de Lyon,

compte parmi ses collaborateurs politiques:

MM. Raoul Allier; Pierre Baudin, ancien

ministre, député de l'Ain; Henri Brisson, pré-  
sident de la Chambre des députés; F. Buisson,

député de la Seine; Joseph Caillaux, député,

ancien ministre des finances; A. Decrais, an-  
cien ministre, sénateur de la Gironde; F. Du-

bief, député de Saône-et-Loire; Ch. Dumont,

député du Jura; Garreau-Dombasle; Yves

Guyot, ancien ministre; Louis Jutet; Louis

Mill, député du Pas de Calais; A. Massé, dé-  
puté de la Nièvre; Frédéric Passy, de l'Insti-

tut; Frank Paux; G. Thomson, député de

l'Algérie; etc., etc.

Le SIECLE publie tous les jours un article de

M. J. Cornély.

Dans son feuilleton quotidien de 2e page, le

SIECLE donne des études de MM. A. Henri

Becker, docteur en lettres; Dr Blatin, ancien

professeur à l'école de médecine de Clermont;

Dutailly, docteur en sciences, ancien professeur

à la Faculté des sciences de Lyon; Henry Eon,

Albert Le Roy, docteur en lettres; Camille Le

Senne; Marcelin Pellet, ministre plénipoten-

tiar; Albert Réville, professeur au Collège de

France; Paul Robiquet, docteur en lettres; etc.

## S. G. LAVIOLETTE

MARCHAND DE